

A TRAVERS NOS ARCHIVES

L'infatigable chercheur qu'est M. Pierre-Georges Roy a livré à la publicité d'importants documents, qui seront d'un précieux concours pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays, et surtout aux premières époques de la colonie. Jugeons-en par la simple énumération des choses qu'il a tirées des archives quelque peu éparses de la province de Québec, qu'il a classées et réunies en plusieurs volumes.

C'est d'abord un inventaire des "Instruons du Conseil Souverain de la Nouvelle-France", qui fait la matière d'un fort volume ; puis, viennent les "Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France", 2 volumes ; c'est encore l'"Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc., conservées aux archives judiciaires de Québec", 2 volumes ; et, enfin, l'"Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux archives provinciales de Québec", 4 volumes.

Comme on le voit, il y a là une mine pour l'historien ; mais quel intérêt, aussi, pour l'amateur ou le simple curieux ! Sans doute, ces trésors ne sont pas restés tout à fait inconnus à plusieurs de ceux qui s'intéressent à notre histoire, à ceux du moins qui comprennent que l'histoire d'un peuple ne se trouve pas tout entière dans les récits des grands événements, à caractère officiel, mais qu'elle doit être complétée d'une étude approfondie de l'âme du peuple, qui forme en réalité le corps de la nation, de sa vie, de ses mœurs, de ses coutumes et de ses croyances. On ne pouvait, évidemment, ignorer les archives de la province de Québec, non seulement à cause de leur ancienneté et de leur abondance variée, mais encore parce qu'elles sont parmi les plus intéressantes et les plus importantes qui soient dans le pays.

Pourtant, ces archives n'ont pas toujours été consultées, probablement à cause de la difficulté qu'offrait cette consultation, par les recherches à faire dans cette masse de vieux documents et de papiers poudreux qu'elles représentent ; elles ne pouvaient être accessibles à tout le monde, et bien peu, malheureusement, se sont donné la peine d'en explorer le champ d'étude à la fois étendu et fécond.

Ces documents précieux, M. Pierre-Georges Roy s'est chargé de les inventorier, et cette tâche, nul mieux que lui ne pouvait l'entreprendre et la mener à bonne fin, à cause de la connaissance peu commune qu'il a de nos archives et du culte qu'il professe pour tout ce qui touche à notre histoire. Grâce au dur labeur qu'il s'est imposé, nos archives provinciales seront, dorénavant, faciles à consulter, parce que M. Roy en a tiré tout ce qui peut servir à reconstituer notre histoire, et surtout à peindre fidèlement les mœurs, les coutumes et la vie familiale de nos ancêtres.

C'est une œuvre patriotique pour laquelle nous devons féliciter M. Roy, et aussi le gouvernement provincial, qui a encouragé et aidé cette entreprise vraiment nationale.

La Presse

7 Dec.
1921